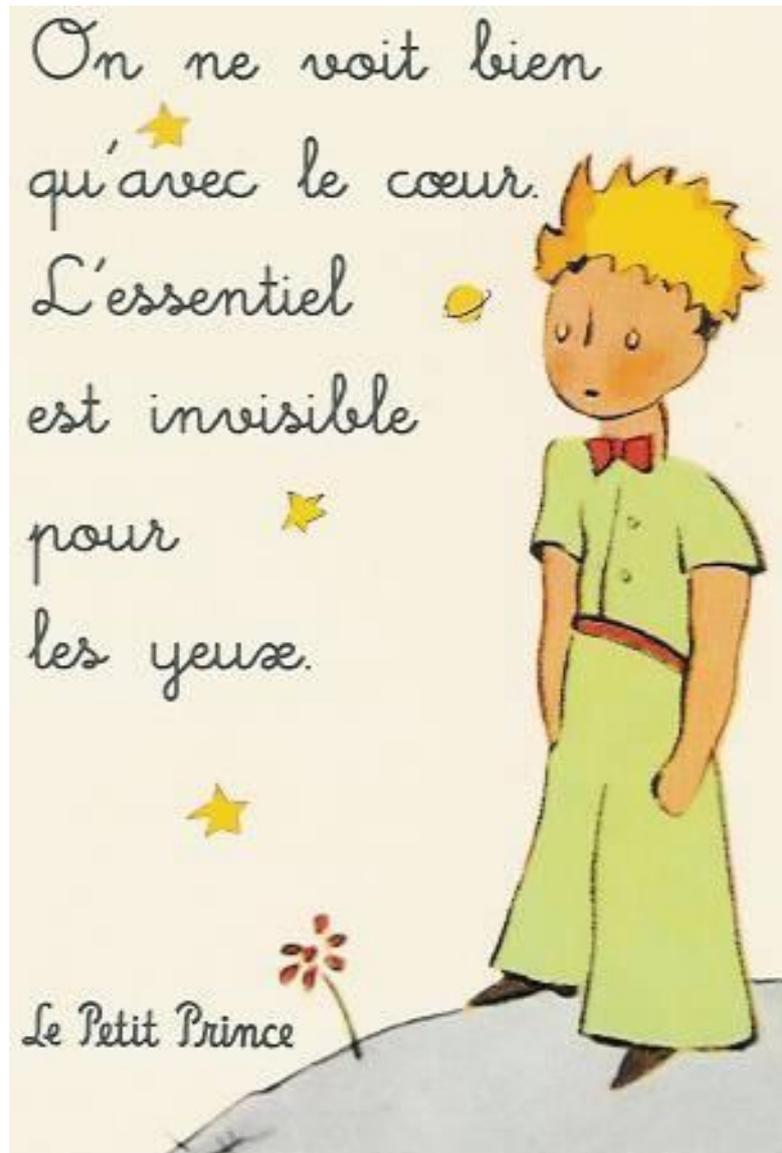


Multi accueil « Le Petit Prince »
2, allée St Exupery
69970 CHAPONNAY
creche@mairie-chaponnay.fr
04-78-96-98-94

Projet Social Projet Éducatif Projet Pédagogique



La crèche **Le Petit Prince** a fêté ses 20 ans en 2014. Les premiers bébés sont aujourd'hui, pour certains, devenus parents à leur tour.

Pendant toutes ces années, la crèche s'est agrandie pour accueillir jusqu'à 90 familles...

Ce qui est certain, c'est que cette structure fait partie intégrante de notre vie à Chaponnay.... alors qu'il y a encore 20 ans, comme le disait si bien le Dr Espagnet qui est à l'origine de sa création : " « *Créer une crèche halte-garderie, sans enquête préalable, dans un paisible village de 3000 habitants, c'était une gageure. La remplir dès la première année, c'était confirmer sa nécessité. L'arrimer comme le fait la directrice, entourée de toute son équipe, c'est garantir le succès de ce qui est devenu, dès sa quatrième année de fonctionnement, un équipement pilote de CHAPONNAY. »*

Nous sommes fiers aujourd'hui encore de pouvoir accueillir vos enfants et nous espérons pouvoir le faire encore longtemps....

Malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous, nous ferons le choix de protéger ce qui est essentiel pour nous, l'accueil de nos enfants. Aussi, j'ajouterai, comme le disait si bien Antoine de St Exupéry, « *parfois; il est nécessaire de voir avec son cœur, l'essentiel étant invisible pour les yeux... »*

Valérie ALLAGNAT
Adjointe à la Petite Enfance

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE.....	4
II.	HISTORIQUE.....	6
III.	PROJET SOCIAL.....	8
IV.	PROJET EDUCATIF.....	9
A.	Présentation de la structure.....	9
1.	Le fonctionnement.....	9
2.	La présentation de l'équipe.....	10
B.	L'accueil au sein du Petit Prince.....	12
1.	Modalités d'admission.....	12
2.	Le premier accueil à la crèche : la période de familiarisation.....	12
3.	L'accueil au quotidien.....	13
C.	Les valeurs du <i>Petit Prince</i>	15
1.	Le respect.....	15
2.	La responsabilité.....	16
3.	Le bien être.....	17
4.	La communication.....	18
D.	Les partenaires.....	20
E.	Conclusion.....	20
V.	PROJET PEDAGOGIQUE.....	21
A.	Le repas.....	21
B.	Le sommeil.....	22
C.	La propreté.....	23
D.	Les jeux et activités.....	25
E.	La place des parents.....	28
VI.	ANNEXES.....	30
A	Critères utilisés lors des commissions d'admissions.....	30
B	Mes petites habitudes.....	31
C	Fiche repas.....	32
D.	La charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires.....	33

I. PREAMBULE

Accueillir les enfants des autres n'est pas chose facile.

L'accueil de l'enfant passe par l'accueil des parents et par le travail de toute une équipe.

La crèche ne cherche pas à se substituer aux parents mais plutôt à être **un relais** en créant un environnement de qualité, en offrant à l'enfant des stimulations riches et variées ainsi que des relations différentes propices à son épanouissement.

Le développement du travail de la femme à l'extérieur et la prise en considération des besoins de l'enfant ont créé une double exigence : celle de sa garde et de la qualité de son accueil.

Divers enjeux sont à prendre en compte :

- ↳ Pour l'enfant et sa famille : disposer d'un cadre de vie collectif les reconnaissant comme individuellement
- ↳ Pour les professionnelles : concilier un accueil personnalisé en promouvant une vie collective de qualité

Les décrets d'août 2000, de février 2007 et de juin 2010 - relatifs aux EAJE – imposent « **un projet d'établissement** » devant comporter notamment

- ↳ **le projet social** de la commune qui déterminera les orientations de l'accueil des familles sur la structure et les décisions politiques.
- ↳ **le projet éducatif** qui définira la prise en charge quotidienne des enfants et de l'ouverture de la structure avec les partenaires extérieurs.
- ↳ **le règlement de fonctionnement** qui formalise les règles de vie collective, le « Vivre ensemble »

Ce projet - consultable par les parents et partenaires - est avant tout un outil de fonctionnement indispensable pour l'équipe assurant une cohérence des pratiques (objectifs de l'équipement et moyens mis en œuvre), un suivi et une évaluation des valeurs qui l'animent.

Trois valeurs clefs soutiennent notre projet :

- **Le Respect** du rythme et des habitudes des enfants afin de favoriser leur bien-être par :
 - une observation, une attention particulière, une bienveillance de l'équipe
 - l'encouragement à l'éveil et à la curiosité de l'enfant en l'accompagnant dans l'autonomie par des propositions d'activités libres ou dirigées sans contrainte :
 - journées rythmées par des moments forts, des rituels quotidiens ou ponctuels
 - organisation d'ateliers en petit groupe
 - adaptation des moyens pédagogiques à l'âge des enfants
- **La Responsabilité** d'offrir un cadre de vie ludique et sécurisé, pensé pour l'enfant:
 - Espaces pensés pour répondre aux besoins des enfants selon leur âge ;
 - ajuster les lieux aux besoins ;
 - adapter l'organisation des repas (temps de vie partagé)
 - organiser les levers et les couchers de façon personnalisée
 - Équipements pédagogiques et jouets sélectionnés rigoureusement
 - Normes d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil en collectivité
 - Équipe de professionnelles impliquées :
 - Soins accordés aux recrutements et à la formation continue
 - Réflexions pour améliorer constamment les pratiques professionnelles en interrogeant les rapports entre l'individu et le collectif
 - Solutions pour assurer la continuité du service
 - Accompagnement de l'équipe par l'intervention de professionnels extérieurs

- **Le Bien-être**
 - Épanouissement de l'enfant en tant qu'individu au sein d'un collectif
 - Éveil des 5 sens :
 - ouïe (musique, chansons, instruments...)
 - toucher (soins de changes, câlins, différentes textures...)
 - goût (collations du matin, repas de midi, goûter)
 - vue (décorations des espaces, jeux, sorties...)
 - Odorat (ateliers culinaires, activités sensorielles...)
 - Intimité (lors des changes)

- **La Qualité des Échanges et des relations avec les familles:**
 - Transmissions quotidiennes basées sur une relation de confiance et une qualité d'écoute
 - Règles collectives explicitées dans le règlement de fonctionnement afin qu'elles apparaissent essentielles à l'intérêt des enfants et à la qualité de la vie collective
 - Équipe attentive et disponible
 - Invitation à la participation des parents à la vie de l'établissement
 - Accompagnement en douceur à la séparation (familiarisation)

II. HISTORIQUE

Mars 1993

Mr DURAND, Maire de la commune de Chaponnay projette de réaliser une crèche halte-garderie.

Août 1993

Début des travaux.

Le bâtiment sera divisé en deux parties :

- d'un côté, la crèche qui accueillera 14 enfants de 10 semaines à 3 ans et la halte-garderie qui accueillera 8 enfants de 3 mois à 6 ans.
- de l'autre, le centre de loisirs réservé aux enfants de 5 ans à 12 ans pour le mercredi, les vacances scolaires et les activités périscolaires (étude bricolage du soir).

Mi-décembre 1993

Réception des travaux : bâtiment de 480m² est réparti en 2/3 à la crèche et pour 1/3 au centre de loisirs. Il est de conception originale s'inscrivant dans un cadre adapté et à proximité des écoles.

3 janvier 1994

La crèche ouvre ses portes au personnel, 1ers pas de l'équipe.

10 janvier 1994

Ouverture de la crèche aux familles, entrées progressives des enfants.

Février 1994

Ouverture de la halte-garderie (accueil temporaire par demi-journée réservée de préférence aux familles dont un des deux parents ne travaille pas).

Inauguration et baptême : « **Le Petit Prince** » par Mr Jean-Claude BAHUT, député du Rhône, vice président du Conseil Général du Rhône et Mr Raymond DURAND, Maire de Chaponnay.

Remerciements particuliers au Dr ESPAGNET, adjoint au Maire, chargé de la Petite Enfance, qui a été le maître d'œuvre de cet ouvrage.

La Caisse d'Allocations Familiales de LYON intervient au niveau du fonctionnement par l'intermédiaire d'un **1^{er} Contrat Petite Enfance** (signé pour 3 ans).

Septembre 1994

Extension de l'agrément de 22 enfants à 29 enfants.

L'équipe se complète par l'arrivée d'une éducatrice de jeunes enfants à temps plein.

Septembre 1995

Mise en place « mi-temps scolaire » optimisant l'adaptation au milieu scolaire pour certains enfants (*respect de leur rythme*) et pour les enfants scolarisés sur la commune ne pouvant bénéficier de la cantine, qui n'est proposée qu'à partir de 4 ans. C'est le personnel de la halte-garderie qui va chercher les enfants à 11h30 et qui peut les ramener dans leur classe à 13h30.

Juillet 1997

Évolution de l'agrément à 32 enfants.

Novembre 1997

Signature du 2^{ème} Contrat Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.

Un projet d'extension est amorcé.

Septembre 1999

Restructuration des postes d'agents de service sur la commune.

Début 2000

Les demandes d'accueils sont importantes aussi bien en crèche, en la halte-garderie & en « mi-temps scolaire ». Ainsi, Mr le Dr ESPAGNET propose à Mr DURAND et à l'ensemble du Conseil Municipal l'agrandissement du Petit Prince une capacité de 42 places.

Fin août 2000

Parution du **décret du 1^{er} août 2000** relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Les termes « crèche » & « halte-garderie » sont regroupés sous « Multi accueil » alliant l'accueil régulier, occasionnel & passerelle (remplaçant « mi-temps scolaire »)

Ouverture du **Multi accueil « Le Petit Prince »**.

Janvier 2002

Passage aux 35 heures pour le personnel.

Novembre 2002

Signature du 3^{ème} Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.

Janvier 2004

Passage à la PSU : Prestations de Service Unique, instaurée par les CAF.

Les parents paient selon un tarif horaire établi en fonction de leurs ressources, leur nombre d'enfant(s) à charge et le temps d'accueil réservé dans la structure.

2006

La structure a un agrément de 42 places et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 une section de 20 enfants de 10 semaines à 2 ans & une section de 22 enfants de 2-4 ans.

L'extension du Multiaccueil va permettre d'ajouter

- une cuisine de 14 m² aux normes HACCP avec livraison des repas en liaison froide par un prestataire extérieur
- 42 m² : salle de repas pour les enfants
- un espace de 20m² : vestiaires et sanitaires pour l'accueil des enfants de la « passerelle maternelle »
- un espace extérieur pour les petits/moyens et un pour les 2-4 ans; création d'un cheminement reliant la crèche et l'école maternelle, protégeant lors d'intempéries.

Septembre 2011

Signature du 1^{er} Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Rhône.

Extension de 16 m² (agrandissement pour les enfants qui fréquentent la passerelle maternelle) et augmentation de l'agrément à 47 places grâce à une opportunité CAF (budget investissement).

2012

La commune fournit les couches.

Nouvelle organisation : stabilité des équipes au sein des sections (4 auxiliaires et 1 EJE toujours les mêmes aussi bien chez les petits/moyens que chez les grands/passerelles et arrivée d'une nouvelle directrice.

2012-2013

Écriture du projet pédagogique du multi accueil « le Petit prince » de Chaponnay.

2015

Signature du 2^{ème} Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Rhône.

Arrivée d'une nouvelle directrice

2016

Évolution du projet éducatif et du projet pédagogique du multi accueil « le Petit prince » de Chaponnay.

III. PROJET SOCIAL

En juin 2006, en s'appuyant sur l'expérience du Collège Coopératif, la commune de Chaponnay a souhaité mené une réflexion de territoire avec l'ensemble des acteurs du champ de la Petite Enfance, situant notamment « Le Petit Prince » dans son environnement économique, social et partenarial.

Ainsi, le projet social - suite à ce diagnostic du territoire - a pour objectifs de

- Donner la priorité à l'enfant : santé, sécurité et socialisation.
- Rester vigilant à répondre aux demandes.
- Mettre en adéquation l'adaptabilité des besoins des familles avec la qualité de l'accueil.
- Donner la priorité aux familles habitant sur la commune.
- Réunir les fratries au sein de la structure.
- Privilégier l'accueil des familles rencontrant une difficulté soudaine.
- Accueillir les enfants en placement judiciaire chez une assistante maternelle (famille d'accueil).
- Faciliter l'accès aux conditions d'emploi des familles.
- Intégrer les enfants en situation de handicap.
- Intégrer progressivement les enfants à l'école maternelle : passerelle avec l'école.

A. Présentation de la structure

1. Le fonctionnement

Le Multi accueil « Le Petit Prince » de Chaponnay est un établissement d'accueil de jeunes enfants à gestion municipale, ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Il a un agrément de 47 places organisées en 2 sections géographiquement distinctes:

- une section « petit/moyen » (enfants de 10 semaines à l'année de leurs 2 ans) : les loustiques
- une section « grands/passereles » (enfants de l'année de leurs 2 ans à leur 1ère année à l'école maternelle) : les petites canailles

La structure propose différents types d'accueil :

✓ Régulier

L'accueil correspond à la réservation d'une place d'accueil fixée à l'avance, quelle qu'en soit la durée. La fréquentation fera l'objet d'un contrat de mensualisation, formalisant les droits et obligations des parents et de l'équipement.

Cet accueil peut être complété occasionnellement par des heures supplémentaires « hors contrat », qui seront facturées au ¼ d'heure en complément horaire, sur la base du même tarif horaire.

✓ Atypique

Le planning d'accueil peut être en roulements ou avec des horaires variables chaque jour.

L'accueil est soumis aux mêmes conditions que l'accueil régulier. Afin d'accueillir dans les meilleures conditions tous les enfants et compte-tenu de l'importance des demandes, les présences prévisionnelles doivent être fournies à l'établissement la première semaine du mois pour l'accueil du mois suivant.

✓ Occasionnel

L'accueil de l'enfant est fonction de la demande des parents et de la disponibilité de l'équipement. Ces demandes se feront au maximum trois semaines à l'avance.

✓ Passerelle

Cet accueil permet d'intégrer progressivement le milieu scolaire mais aussi d'accueillir - régulièrement ou occasionnellement - des enfants fréquentant l'école maternelle mais ne pouvant recourir au restaurant scolaire.

✓ D'urgence

L'accueil d'urgence correspond à la possibilité d'un accueil immédiat en cas de difficulté ponctuelle. Chaque situation sera évaluée par la directrice en lien avec l'Élu en charge de la Politique Petite Enfance. Cet accueil ne pourra pas excéder 1 mois renouvelable une fois.

✓ De l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

L'EAJE peut accueillir des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique (exemples : allergies alimentaires, asthme...). Il est nécessaire que parents et professionnels, dont le médecin de crèche ou le médecin traitant, élaborent ensemble un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) adapté au développement personnel de l'enfant et aux possibilités de la structure.

2. La présentation de l'équipe

En référence aux décrets n°2000-762 du 1/08/2000, n°2007-230 du 20/02/2007 et n° 2010-613 du 7/06/2010, parus au Journal Officiel, relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'équipe se compose de:

✦ Une directrice, infirmière puéricultrice cadre de santé

Elle est doublement diplômée d'Etat. Le maire de Chaponnay lui délègue des fonctions auprès des parents, des enfants, de l'équipe et des partenaires :

- ▶ Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement (fonctionnement) ;
- ▶ Gestion budgétaire et financière (budget prévisionnel, annuel, compte de résultat, régisseur) ;
- ▶ Animation et gestion des ressources humaines (recrutement, organisation du travail et des rôles de chacun, évaluation du personnel, veille à l'actualisation de leurs compétences, accueil des stagiaires);
- ▶ Actions envers les familles et les enfants (projet éducatif, participation des familles à la vie de l'établissement, commissions d'admissions, organisation du temps, des espaces, des accueils comme les ratios d'encadrement et les protocoles de soins) ;
- ▶ Relations avec les institutions et les intervenants extérieurs (Projet Social, liens avec la protection Maternelle et Infantile du Département et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, choix des intervenants)
- ▶ Suivi des obligations légales et règlementaires (formation aux gestes de 1ers secours, registre de sécurité, mise à jour des écrits du Projet d'Établissement)

✦ Deux éducatrices de jeunes enfants

Elles sont diplômées d'Etat.

Elles exercent des fonctions auprès des enfants, des parents, de l'équipe et des partenaires, tout en faisant fonction de continuité de direction :

- ▶ auprès des enfants : éveil (mise en place d'activités...), respect des besoins de l'enfant, prévention, aménagement de l'espace ;
- ▶ auprès des parents : transmissions des informations relatives à leur enfant (conseil, relève quotidienne,...), orientation auprès de spécialistes ;
- ▶ auprès de l'équipe : garante du projet éducatif, intermédiaire entre la directrice et l'équipe de terrain (faire remonter et descendre les différentes informations...), dynamiser l'équipe autour de projets, veiller au respect de l'hygiène et des jeux ; encadrement des stagiaires ;
- ▶ Auprès des partenaires : recherche de partenaires afin de favoriser l'éveil du tout petit, encadrement des stagiaires éducateurs de jeunes enfants ;

En l'absence de la directrice et en tant qu'adjointe de direction, l'EJE assure la délégation de la responsabilité et la prise de décisions en cas d'urgence.

✦ Huit auxiliaires de puériculture

Elles sont diplômées d'Etat.

Elles exercent leurs fonctions auprès des enfants, des parents et de l'équipe :

- ▶ auprès des enfants : soins relatifs aux besoins physiologiques (change, sommeil, repas...), surveillance médicale (administration des médicaments sous le couvert de la directrice et selon les protocoles du Règlement de Fonctionnement, soins de première urgence), éveil de l'enfant (mise en place d'activités, sorties, manifestations, participation à l'élaboration de projets en relation avec les éducatrices de jeunes enfants), hygiène du matériel propre à l'enfant (table de change, biberon), respect des régimes alimentaires (préparation des repas des bébés)...
- ▶ auprès des parents : relèves quotidiennes, conseils, réponses aux parents ;
- ▶ auprès de l'équipe : réfléchir sur l'amélioration de la pratique, échanges et réflexion commune, encadrement des stagiaires médico-sociales.

✦ Six agents de services techniques

Elles assurent leurs fonctions au niveau de :

- l'entretien: hygiène des locaux, du matériel, des jeux, du linge, suivi des stocks ;
- la cuisine (repas livrés à froid) : participation aux commandes, réception et mise en chauffe des repas dans le respect des normes HACCP ;
- les enfants : surveillance des enfants, collaboration aux activités et diverses manifestations, aide au change, repas et endormissement, aide auprès des auxiliaires de puériculture pour l'accueil ;
- des stagiaires (CAP Petite Enfance, Bac pro ASSP, SAPAT).



B. L'accueil au sein du Petit Prince

Tout enfant habitant Chaponnay peut prétendre à une place dans la crèche.

L'accueil collectif constitue un mode de garde mais également un espace de socialisation. Il offre un espace de vie sécurisant entre l'enfant et son parent.

1. Modalités d'admission

- La préinscription se fait par le(s) parent(s) ou l'assistant(e) familial(e).
- L'attribution des places se fait selon les disponibilités lors de commissions d'admissions selon une égalité dans les traitements des dossiers (critères¹). Il y en a 2 par an (automne et printemps).
- L'inscription administrative se fait dès que l'enfant est né, prise de rendez-vous afin de contractualiser l'accueil auprès de la directrice. Ce 1er entretien permet d'écouter les besoins d'accueil, de renseigner les familles sur le fonctionnement de ce mode d'accueil collectif...

2. Le premier accueil à la crèche : la période de familiarisation

✦ Qu'est-ce que la familiarisation?

Cette période est proposée dans l'intérêt de l'enfant mais est aussi fondamentale dans le processus de séparation parents/enfant, dans l'ébauche de la relation parent/enfant/professionnelles et dans l'appréhension des lieux : visite de la structure, présentation de l'équipe, évocation des rituels de l'enfant et de l'équipement, réponse aux questionnements, rassurer...

Dans la mesure du possible, elle doit se faire en fonction des rythmes de l'enfant et de ses parents. La séparation n'est pas une chose facile, c'est pourquoi il est important que l'enfant vienne, s'il le souhaite, avec un objet transitionnel (doudou, sucette...). Les parents ont la possibilité d'appeler pour prendre des nouvelles.

✦ Comment la familiarisation s'organise-t-elle?

La directrice et les parents - lors de l'admission - la planifient en lien avec les possibilités des parents et de la structure (jours, horaires). Mais cela n'est pas figé: les parents et/ou l'équipe pourront la modifier.

Une personne « référente » va s'occuper plus particulièrement de l'enfant et de sa famille, afin de créer une relation et de commencer à le connaître via la fiche d'adaptation « *Mes petites habitudes*² » et la fiche de repas³ remplies en lien avec le parent présent. Ce document consultable par toutes les professionnelles va nous permettre de mieux connaître l'enfant (*ex : Comment dort-il ? Que mange-t-il ? Où en est-il de sa diversification alimentaire, de son acquisition de la propreté ? Comment est son doudou ?* ...)

Cette période s'organise en plusieurs jours : 1 première heure avec un ou les deux parents et l'enfant ; puis pendant 1 à 2 heures, l'enfant sera accueilli sans ses parents jusqu'à organiser 1 journée d'accueil classique (au bout de 4 à 7 jours en moyenne).

¹ Cf. annexe A

² Cf. annexe B

³ Cf. annexe C

3. L'accueil au quotidien

✦ L'arrivée

L'enfant arrive propre, habillé et ayant pris son 1^{er} repas.

Que l'on soit parent ou enfant, être reconnu et attendu est primordial. Ce temps se veut individuel et sécurisant. La professionnelle se rend disponible afin de s'informer et d'assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant pour son bien être et sa sécurité. Ce moment de la séparation est un moment de transition limité mais où d'éventuels rituels sont possibles (prise dans les bras, coucou à travers la fenêtre, doudou, sucette...).

✦ Le départ

La professionnelle informe l'enfant de l'arrivée de son parent et leur laisse le temps de se retrouver. Puis, les professionnelles relatent brièvement la journée de l'enfant (repas, sommeil, activités, anecdotes...) évoquant aussi bien le positif que les difficultés, sans jugement aucun.

Entre 7h30 et 8h15 et entre 18h et 18h30, l'accueil et le départ de tous les enfants se font dans la section des Loustiques.

✦ L'accueil au quotidien des enfants et des parents.

Accueillir un enfant

- par le maternage ;
- par un temps de familiarisation programmé mais ré-ajustable et progressif pour l'enfant et ses parents ;
- par le respect de ses rythmes (sommeil, repas...) ;
- par des transmissions personnalisées matin et soir aux personnes qui l'accompagnent ;
- par des soins d'hygiène individualisés ;
- par une responsabilisation de l'enfant en fonction de son développement ;
- par des activités d'éveil ;
- par l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique ;
- par l'aménagement des espaces qui répondent à ses besoins.

Le planning hebdomadaire des enfants est imprimé afin que la famille se sente attendue.

Les équipes de chaque section sont stables d'août à juillet afin que parents, enfants et professionnelles se connaissent.

L'accueil physique a été pensé grâce aux casiers/portants. Il y a un espace pour les affaires des enfants et une professionnelle se détache du groupe pour l'accueil personnalisé (transmissions).

Les professionnelles sont à l'écoute et observent l'enfant individuellement et dans le groupe. Elles lui procurent une sécurité physique et affective.

Les morsures ne sont pas punies mais sont accompagnées de mots. Mordre est en effet une forme de communication que nous tâchons de comprendre.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

Nous ne forçons pas un enfant à manger mais nous l'incitons à goûter.

Nous nous mettons à hauteur d'enfant pour lui parler et jouer avec lui, l'observer...

Nous le reconnaissons comme « particulier ».

Accueillir une famille

Trouver la bonne distance ou la juste proximité dans la relation à l'enfant et sa famille nécessite des savoir-faire et un savoir-être fondé sur des connaissances théoriques et une réflexion pédagogique approfondie.

Accueillir une famille, c'est une invitation de l'enfant et de sa famille, avec son histoire (consciente et non consciente).

Nous nous questionnons sur « *Qui est cette famille ? D'où vient-elle ? Où en est-elle ?* »

Ainsi, dans notre pratique, nous souhaitons:

- Respecter les différences culturelles et familiales dans le but de préserver la sécurité affective et l'individualité de l'enfant (dans la limite de la Charte de la Laïcité⁴);
- Prendre en compte la singularité de l'enfant et de sa famille, afin de faciliter les échanges entre nous et les parents ;
- Écouter les besoins – explicités ou non - des familles, dont les besoins atypiques, l'accueil en urgence, les réajustements de contrats lors des commissions d'admissions ou tout au long de l'accueil de l'enfant ;
- Être respectueuses, accueillantes, conviviales sans familiarité ;
- « *Être l'autre sans être l'autre et sans cesser d'être soi* »⁵ : être empathique.

Nous nous adaptons à chaque famille (vocabulaire, posture, moyens matériels en cas de situation de surdit  des parents ou de trouble de la mobilit ...).

Dans la limite de nos possibilit s et hors commissions d'admissions, nous acceptons des « accueils occasionnels », mais aussi des « accueils d'urgence » (accueil imm diat en cas de difficult  ponctuelle) et des « accueils atypiques »

Concilier l'individualit  dans le collectif.

Consid rer chacun comme unique, consid rer qu'aujourd'hui est un jour particulier... nous permettent d' tre   l' coute de l'enfant en le respectant.

Cela n cessite de

- La confiance et de la bienveillance de part et d'autre ;
- Permettre la conciliation des souhaits des parents (individualit ) et des possibilit s de l' quipement (collectif)
- Respecter des r gles (r glement de fonctionnement : horaires,  victions, protocoles m dicaux, laicit ...)

Certaines grandes  tapes doivent  tre accompagn es - dont l'entr e en collectivit  et le changement de section: l'enfant va participer progressivement   divers temps (collations, temps chanson, activit s...) afin de se retrouver dans cet autre lieu, o  certaines limites, rituels... seront   int grer (lavage des mains, lits couchettes...) ou propos es (petites responsabilit s...).

Instaurer un climat s curisant, r confortant et bienveillant (savoir faire et savoir  tre; encadrement d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, un professionnel pour 8 enfants qui marchent...) est n cessaire afin que l'enfant grandisse en confiance et construise son estime de soi.

Ainsi, au regard des limites impos es par la vie collective, des contraintes dues aux ressources humaines et mat rielles de la structure, nous tachons de redonner un sens noble aux actes de la vie quotidienne par des actes professionnels de qualit . La bientraitance qui anime notre pratique constitue le fondement de l'accueil quotidien des enfants et nous permet de contribuer   leur sant  et   leur  panouissement :

Selon l'Organisme Mondiale de la Sant  (O.M.S.), "*la sant  est un  tat de complet bien- tre physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmit *".

⁴ Annexe D

⁵ Carl ROGER

La volonté politique de la commune de Chaponnay a toujours été d'intégrer l'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique.

C'est :

- Offrir un intérêt pour l'enfant lui-même
- Permettre aux autres enfants d'avoir un regard différent, d'apprendre le respect, la tolérance et la communication
- Donner la possibilité aux parents de l'enfant en situation de handicap de le confier à un lieu collectif pour favoriser une action précoce et régulière.

Un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique a les mêmes besoins que tout autre enfant.

Cependant l'équipe doit pouvoir avoir du soutien afin de répondre au mieux à ses besoins :

- Se renseigner sur le handicap (la directrice prendra éventuellement contact avec le médecin traitant) ;
- Réseau/travail de partenariat entre la famille et les CAMPS qui s'occupent de l'enfant ; formation ;
- En cas de besoin, parler aux autres enfants du handicap, anticiper ou répondre aux questions des autres parents après échange avec la famille concernée par le handicap ;
- Veiller à l'équilibre des groupes en limitant le nombre d'enfants en situation de handicap afin de permettre à l'équipe de rester disponible pour tous.

C. Les valeurs du *Petit Prince*

1. Le respect

Définition: « *sentiment de considération envers quelqu'un et qui porte à le traiter avec des égards particuliers* » Larousse

□ **Respecter les enfants :** nous proposons sans imposer, tout en prenant en compte le fait que nous sommes en collectivité.

- ✦ Nous respectons le rythme physiologique : sommeil, alimentation...
- ✦ Nous respectons le développement psychomoteur : activités adaptées et variées : autonomie, acquisition de la propreté....
- ✦ Nous accompagnons l'enfant dans ses expériences et « non pas faire à sa place ».
- ✦ Nous l'encourageons :
 - verbalement (en utilisant son prénom, en lui disant qu'il y est arrivé...)
 - et physiquement (par un sourire, un hochement de tête, en nous mettant à leur hauteur⁶...)

□ **Respecter les parents et les professionnelles :**

- ✦ Nous considérons les parents comme premiers éducateurs de leur enfant (introductions alimentaires par les parents ; exemple : viande rouge, choux et dérivés...)
- ✦ Nous respectons les cultures de chaque famille (repas sans porc ou sans viande...)
- ✦ Nous souhaitons que le respect soit réciproque entre parents et professionnelles ...

⁶ *A tous les adultes*

Vous dites : C'est fatigant de fréquenter les enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez : Parce qu'il faut se mettre à leur niveau, se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit .Là vous avez tort. Ce n'est pas cela qui fatigue le plus. C'est plutôt le fait d'être obligé de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De se hisser sur la pointe des pieds pour ne pas les blesser.

Janusz Korczak

Extrait de "Le droit de l'enfant au respect"

Définition : « *Obligation ou nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres ; position qui donne des pouvoirs de décision mais implique que l'on en rende compte* ». Larousse

□ Envers les enfants :

Les règles de sécurité à la crèche permettent de créer un environnement sécurisant avec la nécessité de donner des repères aux enfants et d'assurer une stabilité du cadre (qui ne change pas en fonction des personnes). Les règles sont connues et adoptées par l'ensemble de l'équipe.

A l'intérieur de la crèche

- ✚ Nous adaptons et aménageons les espaces :
 - ♣ Rangement des jeux pour éviter les chutes ;
 - ♣ Les enfants ne doivent pas porter de bijoux (pas de colliers d'ambre, de boucles d'oreilles même médicalisées, ni de gourmettes de baptême par exemple) ; pas de petits objets (barrettes, jeux de la maison, pièces de monnaie...) ;
 - ♣ Pour prévenir les bagarres, les conflits ou les morsures :
 - Nous abaissons la tension du groupe en le décloisonnant en proposant des activités par petits groupes ;
 - Une seule professionnelle intervient pour gérer la difficulté pendant qu'une collègue prend en charge l'enfant à soigner ou à rassurer. Nous expliquons à celui qui a mordu ou griffé qu'il a fait mal à son copain, que cela ne se fait pas. Il peut être mis à l'écart du jeu durant quelques instants (de façon progressive selon son âge) ;
 - Les cris ne sont pas nécessaires !
 - Tout en respectant le secret professionnel, nous signalerons tout conflit aux parents aussi bien de l'enfant « agressé » que de l'enfant « agresseur ».
- ✚ Nous utilisons du matériel conforme aux normes de sécurité et en bon état de fonctionnement.
- ✚ Nous demandons aux familles de ne pas apporter d'objets de la maison (jeux, livres, bonbons, chocolat...). Le cas échéant, merci de les laisser dans le casier à l'accueil.
- ✚ Pour que les départs se fassent dans le calme, nous demandons aux parents de surveiller les grands frères et sœurs, de ne pas les laisser courir dans la structure ou ouvrir les portes des sections, voire de leur demander d'attendre sur la banquette dans le hall d'entrée. Bien penser également à refermer la porte munis d'un code d'entrée.
- ✚ Nous sommes très vigilantes concernant les allergies alimentaires signalées : demander un PAI⁷.

□ Traitements et protocoles médicaux:

Les prescriptions relevant exclusivement de la compétence d'un médecin, aucun traitement ne peut-être donné ou appliqué en dehors des protocoles médicaux du Règlement de Fonctionnement. Le cas échéant et de façon très exceptionnelle, après accord de la directrice (diplômée en soins infirmiers) si elle est présente dans la structure et avec une ordonnance médicale à jour et correctement remplie, l'équipe sera autorisée à administrer un traitement si les parents le fournissent non entamé.

L'ordonnance précisera la date de prescription, le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament avec la posologie et la durée du traitement. La directrice la contresignera et indiquera le moment de prise de traitement à la crèche.

Les parents ne doivent pas laisser de médicaments dans les sacs ou dans les casiers du hall d'entrée.

Les traitements de longue durée (allergies alimentaires, asthme, risque de convulsions...) nécessitent d'établir un PAI.

⁷ PAI : Protocole d'Accueil Individualisé établi entre les parents, le médecin traitant de l'enfant et la directrice

3. Le bien être

Définition : « *État agréable résultant de la satisfaction des besoins du corps et du calme de l'esprit* »
Larousse

□ Des enfants :

- ✚ Nous favorisons l'épanouissement de l'enfant, individuellement mais aussi au sein du groupe :
 - ♣ Nous créons un environnement rassurant : sécurité affective (objet transitionnel, même emplacement du lit...), une référente lors de l'adaptation (adulte d'ancrage), établissement d'une relation de confiance avec les familles, continuité de l'équipe éducative pendant une année...
 - ♣ Nous observons l'enfant et adaptons les espaces et les activités ;
 - ♣ Nous encourageons l'enfant, sans faire à sa place ;
 - ♣ Nous respectons au mieux les rythmes de l'enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux (signes de fatigue, fiches individuelles d'introduction alimentaire et d'habitudes de vie, tableaux d'heures de repas et de change...);
 - ♣ Nous l'aménonons progressivement du principe de plaisir au principe de réalité et donc à la socialisation.
 - ♣ Pour nous, il est important d'être dans « l'ici et le maintenant »
- ✚ Nous favorisons l'éveil des sens par:
 - ♣ Une initiation aux goûts : activités culinaires, semaine du goût...
 - ♣ Le fait de proposer sans forcer ;
 - ♣ Des activités tactiles : balles picot, semoule, graines, jardinage, dalles sensorielles...
 - ♣ Des activités musicales, de l'éveil corporel...
- ✚ Nous favorisons l'intimité de l'enfant et respectons son corps par des changes fréquents à l'écart du groupe, l'utilisation de WC individuels. Les soins corporels sont également des soins de la relation individuelle à l'enfant.

□ Des familles :

- ✚ Nous souhaitons créer un partenariat basé sur la confiance :
 - ♣ accueillir les parents dès la pré-inscription, c'est les reconnaître comme les 1^{ers} éducateurs de l'enfant, les entendre, les valoriser – le tout dans une considération mutuelle ;
 - ♣ leur permettre de connaître la crèche: grâce à une 1ère visite lors de la familiarisation, mais aussi lors de temps festifs, d'activités communes... ;
 - ♣ leur permettre de changer leur enfant, d'aller le chercher dans le dortoir lorsqu'il ne reste que lui, de rentrer dans les salles d'activités...
- ✚ Nous essayons de rassurer et d'encourager les parents dans leur fonction parentale;
- ✚ Le bureau isolé de la directrice permet aux parents d'avoir des échanges personnels voire confidentiels avec elle ;
- ✚ En accueillant les enfants, nous permettons aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. ;
- ✚ En accueillant les enfants, nous leur permettons également de « souffler ».

□ Des professionnelles:

La qualité d'accueil dépend entre autre de l'épanouissement des professionnelles qui la construisent chaque jour. Les enfants sont en effet très sensibles à l'état émotionnel des adultes qui les entourent. Ainsi, en continuant à prendre du plaisir à notre travail, nous pouvons rester bienveillantes et sereines dans l'accompagnement des enfants tout en continuant à développer une relation sécurisée avec eux. Cela nécessite :

- ✚ Une connaissance et un respect de l'organisation :
 - ♣ profils de postes : missions de la professionnelle au regard de son niveau de diplôme, dans le cadre des droits et obligations ;
 - ♣ profils de tâches : organisation journalière des tâches de la professionnelle en fonction de son profil de poste mais aussi en fonction de son horaire de travail et de ses compétences.
- ✚ Une attitude professionnelle :
 - ♣ autour de projets communs : projet pédagogique, participations actives aux divers projets tout au long de l'année ;
 - ♣ mettre son savoir, son savoir être et son savoir faire au service de la crèche ;
 - ♣ faire valoir son savoir, son savoir être et son savoir faire, au quotidien ou lors de réunions via des initiatives, de l'énergie, de l'enthousiasme, de l'ingéniosité, une « zen attitude »... ;
 - ♣ se former, former les stagiaires...
- ✚ L'organisation de temps conviviaux.
- ✚ Une confiance de la part des parents

4. La communication

Définition: «Transmission, partage » Larousse

□ Développer la communication avec les enfants : « Être ici et maintenant »

- ✚ Nous favorisons la communication orale :
 - ♣ lors des différents temps d'accueil : en journée, lors de la familiarisation, lors des transmissions du matin et du soir, aux moments de repas (individuellement avec les bébés et à table avec les plus grands)...
 - ♣ au quotidien, dans nos gestes (se mettre à la hauteur de l'enfant, le prénommer, le regarder), adapter notre communication non-verbale à notre discours (yeux, sourire), ne pas crier mais plutôt expliquer...
 - ♣ au quotidien, dans nos activités : chansons, histoires (racontées via des CD audio, par les professionnelles de la crèche ou de la bibliothèque), poésies...
 - ♣ permettre à l'enfant de s'exprimer ou mettre des mots sur ce qu'il vit (lors d'un change, d'une peur, d'une séparation, d'une activité...)
 - ♣ créer une relation de confiance, cadrante avec l'enfant et le groupe d'enfants. Prévenir, rassurer l'enfant...
 - ♣ en évitant de parler de notre vie personnelle lorsque nous nous occupons des enfants.
- ✚ Favoriser la communication corporelle :
 - ♣ activités libres : aménagements des espaces et matériel adapté dans les divers espaces extérieurs et intérieurs avec jeux, modules de psychomotricité...
 - ♣ activités dirigées : temps de motricité, éveil corporel, musique...
- ✚ Favoriser l'expression artistique, sans jugement, sans idée de production mais avec une notion de plaisir et de découverte. Nous n'imposons pas l'activité (pâte à modeler, peinture, terre...).
- ✚ Observer ces différentes communications et les transmettre aux parents et aux collègues.

□ Avec les familles :

- ✚ Les premiers pas dans la crèche :
Lors de l'inscription, il est pour nous nécessaire de prendre du temps avec les familles. Pour chaque accueil, un temps de familiarisation est programmé. Ce processus d'intégration progressif de l'enfant est fondamental dans le processus de séparation parents/enfant, dans l'ébauche de la relation parent/enfant/professionnelle, dans l'appréhension des lieux ou des rituels de l'équipement...
- ✚ Participation/implication des parents :
Il s'agit de permettre aux parents de s'impliquer, de participer et de se trouver une véritable place de partenaires au sein de la crèche et non pas uniquement d'usagers.
Une réunion d'échanges parents/professionnelles est organisée (en septembre/octobre) pour donner des informations générales sur le fonctionnement de la crèche et le déroulement des activités tout au long de l'année, pour répondre à leurs questions...
Ponctuellement, les familles sont invitées à participer à certains temps forts (fêtes d'été, de Noël, pique-nique, temps chansons/musique/lecture, anniversaires, carnaval, semaine du goût, de la petite enfance...)
La structure tend également à développer des temps d'échanges et de partage de savoirs : café des parents, soirées conférence...
- ✚ Information/ conseils :
Les familles sont informées par affichage dans les locaux et sur le panneau d'affichage extérieur, par courrier ou via le journal et le site internet de la ville de la vie de l'établissement et de la municipalité.
De la documentation est également mise à leur disposition.
En tant que professionnelles, nous souhaitons être à l'écoute des parents afin de participer à l'éducation de leur enfant et ainsi permettre une co-éducation fructifiante :
 - ♣ Valoriser l'action éducative des parents en reconnaissant leur place de 1ers éducateurs;
 - ♣ Construire une relation conjuguant leurs savoirs aux nôtres afin de mettre en place une continuité éducative et affective;
 - ♣ Écouter et répondre à leurs demandes (informations rassurantes, conseils...) ou à leurs besoins (besoins d'accueils supplémentaires, occasionnels ou atypiques, réajustements des contrats...).
- ✚ Les règles de fonctionnement :
Les parents peuvent avoir une vision de l'accueil de leur enfant impliquant exclusivité et immédiateté. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit car même si les règles sont des contraintes qui engendrent une certaine perte de liberté individuelle, elles garantissent un socle commun sécurisant pour tous.

□ Entre professionnelles:

Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire a une place importante dans la crèche, au service du collectif territorial (service public).

Ainsi, pour ce travail d'équipe :

- ✚ Nous avons des procédures écrites connues de toutes et que nous respectons afin d'assurer une cohérence dans nos interventions ;
- ✚ Nous partageons des informations, via les transmissions écrites et verbales, les réunions... en grande équipe, en section et en équipe de direction ; nous avons ainsi le même niveau de connaissance ;
- ✚ Nous avons créé des outils que nous utilisons afin que ces informations - concernant les habitudes, la santé, la propreté, les acquisitions, les absences... – facilitent notre travail ;

- ✚ Nous collaborons durant divers temps de travail pour permettre à chacune de se (re)positionner dans l'équipe autour d'objectifs communs (organisation d'une journée, d'une activité, d'un projet, bilans, faits marquants...);
- ✚ Nous communiquons sur les difficultés, les changements (nouveaux accueils, changements de situations familiales...);
- ✚ Nous participons à des journées de formation en intra (journées pédagogiques) ou en extra (CNFPT) autour de la communication, de la bientraitance, des exercices d'incendie/évacuation, de l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique, des activités manuelles...).

D. Les partenaires

La structure étant municipale, elle a des obligations :

- ✓ politique : Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
- ✓ sanitaire : P.M.I. (agrément et santé des enfants), médecine préventive (santé du personnel), professionnels libéraux...
- ✓ financière : C.A.F. du Rhône : Contrat Enfance Jeunesse (Prestation de Service Enfance et Jeunesse : P.S.E.J.) et Prestations de Service Unique (P.S.U.) ; Trésor Public (régie de recette des parents de la crèche).

Autres structures partenariales possibles :

- bibliothèque (dans nos locaux ou sur site), école maternelle, association musicale, intervenant en éveil corporel, psychothérapeute (soirées conférence)...
- pour nous, il est également important d'accueillir des stagiaires car d'une part ils peuvent bénéficier d'une formation personnelle et professionnelle, encadrée par du personnel qualifié ; et d'autre part, leur présence peut permettre à chaque professionnelle de l'équipe de pouvoir se remettre en question sur ses propres pratiques.

E. Conclusion

Depuis déjà plus de trente ans, influencé par les différents courants pédagogiques⁸, psychologiques et psychanalytiques⁹, le regard sur la petite enfance a changé. La société a découvert qu'un bébé n'était pas seulement « un tube digestif », que l'éducation ne devait pas être « un dressage », que l'enfant n'était pas un adulte en miniature mais une personne en devenir. Elle a compris que ses besoins psychologiques et relationnels méritaient d'être pris en compte, au moins autant que les questions d'hygiène, d'alimentation ou de sommeil.

Au Petit Prince, nous pensons que les adultes en s'adaptant aux enfants vont leur permettre de s'ouvrir aux autres enfants, aux adultes et à la vie en société.

Ainsi, notre crèche n'est pas seulement un lieu de « garde » pour les parents qui travaillent. C'est aussi un lieu d'éveil et de stimulation pour les enfants, un lieu protecteur et facilitateur de la vie en collectivité, un premier pas vers la scolarisation. Nous souhaitons également que la crèche soit un lieu de soutien à la parentalité.

Ce travail de réflexion éducative et pédagogique est le fruit de la mise en commun des réflexions individuelles actuelles de l'ensemble des professionnelles de l'équipe. Il sera revisité, remodelé et évoluera afin de pouvoir toujours offrir aux familles accueillies un service de qualité.

Anne Catherine Valette
Directrice de l'EAJE Le Petit Prince

⁸ LOCZY, MONTESSORI, STEINER...

⁹ F DOLTO, A FREUD, M KLEIN, J PIAGET, K ROGERS, R SPITZ, D WINNICOTT...

V.PROJET PEDAGOGIQUE

A. Le repas

Le repas est un moment important qui répond à un besoin physiologique créée par la faim. C'est aussi un moment privilégié d'échanges, de plaisir et d'éducation.

C'est un temps fort pour l'équipe ; ce qui nécessite une réflexion permanente afin d'harmoniser les pratiques professionnelles. Les professionnelles ont choisi de ne pas manger avec les enfants afin d'être entièrement disponibles pour eux.

OBJECTIFS	MOYENS
Individualisation	<p>Chez les bébés Relation individuelle avec la professionnelle Installation dans une petite chaise avec tablette ou transat ou dans les bras selon le développement moteur de l'enfant et ses habitudes.</p>
Convivialité Socialisation	<p>Chez les moyens et les grands Enfants répartis par table dans l'extension (4 à 6 moyens et 7 grands) Une professionnelle par table (chacune est responsable de sa table du passage à table jusqu'au retour en salle) Respect des règles : rester assis, mettre un bavoir, ne pas jeter les aliments, ne pas jouer avec (pas de « patouille » ni de jeux d'eau), ni les cracher ! Sortir de table une fois le visage propre. Les professionnelles accompagnent l'enfant dans la réparation mais pas dans la punition (ex : en cas de verre d'eau renversé, l'enfant essuie) Apprendre à attendre son tour. Horaires : Collation (boisson) à 9h chez les moyens et 9h30 chez les grands Déjeuner à 11h chez les grands et les moyens et 12h chez les Passerelles Goûter à 15h chez les moyens, les grands et les Passerelles Modulables en fonction de l'horaire du petit déjeuner et du rythme des bébés Suivi des indications des parents</p>
Plaisir, respect de l'appétit	<p>Respect des quantités selon l'âge des enfants ; bols individuels préparés par la professionnelle du matin pour les bébés selon leur niveau d'introduction alimentaire Proposer mais ne pas imposer même si les professionnelles peuvent avoir le sentiment de ne pas avoir fait leur travail si l'enfant ne mange pas. Ne pas avoir recours au chantage. L'enfant a le droit de ne pas goûter. Si l'enfant ne mange pas d'entrée, il pourra manger plus de légumes mais pas plus de protéine ou de pain. Diversité dans les menus. Pas de commentaire déplaisant sur le contenu de l'assiette par les professionnelles même si elles n'aiment pas ce que les enfants mangent (attention à nos représentations).</p>
Autonomie	<p>Chez les bébés: Manger avec les doigts est autorisé : ils ont le droit de toucher la nourriture pour se familiariser avec elle avant le passage à la cuillère. Système de double cuillère pour que l'enfant mange « seul » L'enfant peut se nettoyer tout seul et/ou avec l'aide de la professionnelle. L'enfant a le choix de manger son laitage ou sa compote en premier. Chez les grands : Certains aliments peuvent être mangés avec les doigts Manger avec la cuillère et la fourchette. L'adulte sucre au choix de l'enfant. Chez les Passerelles: Se servir seul, gérer ses quantités Ouvrir l'opercule des yaourts et l'enfant sucre au choix</p>

B. Le sommeil

Le sommeil rythme de façon fondamentale la vie de chacun. C'est un élément indispensable au développement de l'enfant. Il est source d'énergie et de croissance.

Dormir dans son environnement familial n'est pas la même chose que dormir en collectivité.

Dormir doit rester un plaisir ; ainsi nous n'associons jamais le lit à une punition. Aussi, pour l'aider à s'endormir en confiance, nous essayons de créer de bonnes conditions d'endormissement : toujours le même lit au même endroit (plans affichés chez les bébés), présence du doudou et/ou de la sucette, lumière du jour tamisée (rideaux tirés), musique douce... Les pratiques évoluent en fonction de la section et des singularités de chacun (fiche concernant les habitudes de vie remplie par les parents avant la familiarisation puis complétée par l'équipe):

- chez les bébés, une professionnelle est assise par terre lors de l'endormissement ;
- chez les moyens, une professionnelle est assise sur un fauteuil lors de l'endormissement ;
- chez les grands, une professionnelle est assise par terre ou sur un fauteuil, près des couchettes, et reste tout au long de la sieste.

OBJECTIFS	MOYENS
Suivre le rythme de l'enfant	<p><u>Chez les bébés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consignes des parents (relève) • Signes de fatigue de l'enfant • Ne pas réveiller l'enfant s'il dort même si le parent le demande à l'accueil. <p><u>Chez les plus grands</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une seule sieste à 12h15 qui peut être décalée (vers 13h15) en fonction du rythme de l'enfant. • Pour les enfants de la passerelle : la sieste est à 13h • Réveil échelonné jusqu'à 15h30
Respect du sommeil de l'enfant	<p><u>Rituels</u> : place et turbulette attitrées pour chaque enfant, temps calme avant la sieste principale, doudou et sucette (dont la propreté est à la charge des parents : le doudou est remis dans le casier chaque vendredi soir afin d'être lavé par les parents), musique douce, geste apaisant... Les rituels d'endormissement de la maison ne peuvent pas être tous suivis à la crèche (ex : endormissement dans les bras)</p> <p>Présence d'un adulte pendant l'endormissement</p> <p>Accepter qu'un enfant s'endorme dans la salle de jeux (dans une poussette, un transat ou sur des coussins)</p> <p>Respecter le cycle de sommeil de chaque enfant : si au bout de 45 mn l'enfant ne dort pas, on le relève (pour les plus petits : on les recouche plus tard)</p> <p><u>Chez les grands</u> :</p> <p>Si au-delà de 15h30, l'enfant dort toujours : on regarde l'heure d'endormissement et le temps de sommeil. S'il a dormi plus de 2h30, on ouvre la porte ou on le réveille en douceur afin de ne pas perturber le sommeil nocturne.</p>

C. La propreté

La propreté concerne l'enfant, mais aussi ses vêtements, son doudou, sa sucette... Pour son bien être, pour celui des autres enfants et des professionnelles, l'enfant arrive propre et habillé, coiffé, les ongles coupés.

Les parents doivent fournir et étiqueter des vêtements de rechange, adaptés à la saison.

Des casiers individuels nominatifs sont à disposition des enfants dans la salle de vie des grands-passerelles et dans le coin change des bébés afin que doudous et sucettes soient disponibles, rangés de façon hygiénique et retrouvés rapidement.

Hygiène corporelle

<i>OBJECTIFS</i>	<i>MOYENS</i>
Assurer L'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Couches fournies par la structure • Changer les couches à bon escient avec l'aide du tableau d'horaires des changes • Éviter d'irriter le siège de l'enfant (utilisation du savon pour les selles), tamponner sans frotter, appliquer une crème pour le change le cas échéant • Nettoyer les mains avec un gant humide avant et après chaque repas et plus le cas échéant • Nettoyer le visage avec un gant humide après chaque repas et plus le cas échéant • Moucher le nez qui coule • En cas d'enfant qui salive ou qui régurgite, utiliser un bavoir
Communication avec l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Relation individuelle fait d'échanges et de dialogues ✓ Les gestes sont verbalisés
Prévention et dépistage	<ul style="list-style-type: none"> • Observation • Soins éventuels : désinfection rhinopharyngée au sérum physiologique, Éosine aqueuse incolore et crème sur le siège irrité...
Respecter la pudeur de l'enfant	Tables de changes à l'abri des regards

L'acquisition de la propreté

La propreté consiste en la maîtrise consciente des sphincters. Il ne faut pas confondre les désirs de l'adulte et les compétences réelles de l'enfant (ne pas précipiter).

L'acquisition de la propreté représente un enjeu important pour les parents : désir de l'autonomie de l'enfant, pression sociale de l'entrée à l'école, pression financière (budget couche) et pression de l'entourage familial qui émet des jugements et des critiques lorsque l'enfant n'est pas encore propre.

L'équipe écoute les demandes des parents, en discute avec eux et propose à l'enfant des passages aux toilettes à des moments adaptés (vers 10h, après les repas, au lever de sieste, avant le départ). Elle propose également aux parents l'utilisation de couches culottes et de vêtements adaptés (éviter le body et la salopette).

OBJECTIFS	MOYENS
Respecter le rythme, l'autonomie de chaque enfant	<p>La maîtrise des sphincters (pas avant 18 mois) de la part de l'enfant (non conditionnée par l'envie de l'adulte) La couche n'entrave pas l'apprentissage de la propreté Plusieurs WC, pots à disposition : choix de l'enfant</p> <p>Signes annonciateurs observés par l'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • couche sèche plusieurs fois dans la journée • demande de l'enfant • savoir monter les escaliers seul et debout • enfant gêné par une couche sale
Respecter l'enfant dans son apprentissage	<p>Initiation par les parents à la maison. Dialogue avec les parents pour respecter une cohérence entre maison et crèche. La couche ne sera pas utilisée à nouveau pour faciliter la praticité (ex : vêtements mouillés). Ne pas humilier l'enfant – accepter les accidents et les régressions (si plus de 3 pipis dans la journée, on remet la couche) Proposer et ne pas imposer En cas de forcing des parents : l'équipe n'insiste pas auprès de l'enfant car forcer un enfant ne le rendra pas plus vite propre.</p>

D. Les jeux et activités

«La pulsion créatrice est déjà présente en chacun de nous. Il suffit de lui donner l'occasion de s'exprimer »

D. Winnicott « Jeu et réalité », 1971

Nous souhaitons donner à l'enfant l'occasion de s'exprimer.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de sa personnalité. C'est l'activité principale de l'enfant, elle est spontanée et tout aussi nécessaire que le sommeil ou l'alimentation.

Les activités permettent à l'enfant d'éveiller ses sens, de l'accompagner dans son développement moteur, dans sa socialisation. Elles nécessitent des espaces de liberté pour imaginer, découvrir, expérimenter, exploiter... Elles sont libres ou dirigées et adaptées en fonction de l'âge de l'enfant, de son développement, du moment de la journée, de son humeur.

- libres : l'enfant va vers son centre d'intérêt, il crée, fait ses propres expériences, développe son imagination... sous le regard de l'adulte – qui n'interviendra que si l'enfant est en difficulté (et pourra apporter de l'aide, verbaliser...)

- dirigées : le professionnel rappelle le cadre du déroulé de l'activité (règles, temps, espace...) celles-ci doivent rester plaisir. Elles sont proposées. Elles sont initiées.

Le jugement esthétique et l'attente des résultats n'ont pas leur place dans les activités libres et dirigées proposées au Petit Prince.

Les professionnelles ne font pas à la place de l'enfant mais il est aidé s'il en fait la demande. Il est encouragé et stimulé.

Les activités sont variées sur la journée, la semaine et l'année (thème conducteur sur l'année pédagogique allant de septembre à juillet ; exemple en 2015-2016 : la nature et projet de jardinage)

Les enfants sont autorisés à détourner un jeu ; ils peuvent l'emmener dans un autre endroit qu'initialement prévu.

Le groupe est souvent décroisé afin de baisser le bruit ambiant, minimiser les risques et pour améliorer la concentration.

Chez les grands/passereles, les jeux sont choisis et proposés à la même place durant plusieurs jours afin que l'enfant se les approprie complètement. 3 coins sont toujours installés : coin de construction, coin d'imitation et coin calme.

Nous privilégions les sorties dans le jardin ou à l'extérieur de la crèche (marché, parc) si le taux d'encadrement (1 professionnelle pour 2 enfants)...et le temps le permettent.

Le matériel est aussi adapté au nombre et à l'âge des enfants. Il est à leur hauteur.

Des intervenants sont choisis afin de développer leurs sens et les éveiller : musique, psychomotricité, poterie, lecture...

Les ressentis, les émotions, les actions sont verbalisés afin de favoriser la communication orale.

Les parents sont fortement invités à participer aux activités proposées ponctuellement ou à nous en faire découvrir d'autres (talents cachés des parents, boîte à idées.)

Afin de les faire découvrir, nous communiquons dans le journal et le site internet de la commune, notre propre gazette, sur des panneaux d'affichage, dans le Progrès...

Activités manuelles / sensorielles	Activités motrices	Activités de socialisation
Peinture/ Dessin Gouaches/ Collage/Tampons Pâte à modeler / à sel Cuisine Musique Transvasement Diapositives Lectures / chansons Boue et sable magiques Puzzles Plaques sensorielles Bac à sable...	Piscine à balles Toboggan Éveil corporel Ballades Relaxation Parcours de motricité...	Marché Parc Bibliothèque École...

Le doudou :

Certains enfants ne font pas certaines activités sans leur doudou, d'autres en font plus.

Le doudou est là pour rassurer l'enfant. Les professionnelles lui donnent s'il en exprime le besoin et selon les activités (le doudou pouvant empêcher le bon déroulement de certaines activités, notamment celles salissantes comme le repas). Nous lui proposons de le ranger dans son casier interne à la section ou de l'emmener avec lui et de le poser de façon à ce qu'il ne le gêne pas ou ne se salisse pas trop. Son entretien est à faire par les parents.

Les morsures :

Nous ne souhaitons pas insister sur les morsures faites par un enfant. Cette information ne doit pas être la seule à être prise en compte dans le déroulement de la journée. Ainsi, les professionnelles pourront n'en parler qu'en fin de semaine. En revanche, nous transmettrons toute information sur des morsures, griffures aux parents des enfants « victimes ».

Le passage du groupe des bébés-moyens à celui des grands-passerelles :

Il s'effectue en douceur avec pour commencer un regroupement des 2 sections le matin jusqu'à 8h15 puis le soir à partir de 18h. Les fratries apprécient de se retrouver et les enfants uniques peuvent faire l'expérience de se retrouver avec d'autres enfants d'âge différent.

Il y a ensuite des temps communs de jeux libres, dirigés ou d'activités le matin entre 10h et 11h et des temps de repas (lors du déjeuner à 11h ou du goûter à 15h30).

A partir de novembre-décembre, des moyens-grands vont jouer ou participer à des activités avec les grands. Dès janvier, avec le départ de certains Passerelles vers l'école l'après midi et la cantine à midi, certains moyens intègrent complètement la section des grands.

Le changement de groupe signifie surtout le changement de repères : espaces de vie différents, nouvelles professionnelles, nouveaux copains, nouvelles habitudes, rythmes en évolution, ambiance plus mouvementée et changement de statut : l'enfant devient « grand ». Afin qu'ils ne se sentent pas isolés, ils changent de section à plusieurs en même temps (groupe de 2 à 6 enfants).

La Semaine de la Petite Enfance (mars) pour :

- ↳ Inviter les parents grâce à cette initiative nationale pour : jouer, dialoguer, expérimenter, créer, imaginer, découvrir des compétences, partager, être ensemble parents, enfants, professionnelles ;
- ↳ Dynamiser le projet pédagogique, et donc dynamiser l'équipe.

En 2016, le thème sera sur l'enfant créateur.

L'enfant est créateur par nature (l'adulte aussi...). Il découvre le monde, guidé par une curiosité avide. Il s'approprie son environnement, à sa manière. C'est un inventeur sans limite (mais pas sans danger d'où la nécessité de lui proposer un environnement sécurisé) : il met une petite voiture dans la casserole de la dinette et la fait cuire ; il prend une poupée et la gronde....

En tant que professionnelles nous avons à imaginer des espaces et des temps propices à sa création sans porter de jugement ni demander un résultat que nous trouverions acceptable ou parfait...Pour qui ? Pour nous ? Pour ses parents ?

La Semaine du goût (octobre) :

Lorsque l'on mange, notre sens de la gustation, grâce à nos papilles, nous permet de percevoir la saveur d'un aliment : elle peut être sucrée, salée, acide ou amère. Le goût et l'intensité des saveurs ressenties pour un aliment varient d'une personne à l'autre car nous avons tous des préférences et des références culturelles ou pratiques qui nous sont propres. Plus nous goûtons, plus nous aimons...en principe ! Il faudrait d'ailleurs goûter 7 à 10 fois un aliment pour dire si on l'apprécie ou pas.

Au Petit Prince, les enfants participent, en fonction de leur âge, à des ateliers culinaires : découverte des herbes aromatiques, fabrication puis dégustation de différents plats. Tarte Tatin, aux pommes, soupe de légumes, jus de pommes-poires frais, sauce au fromage blanc-ciboulette et crudités, muffins au jambon ou au gruyère, pain aux noix et madeleines sucrées ont ainsi agrémenté notre semaine du goût 2015. Amusement, plaisir partagé et saveurs étaient au rendez-vous !

Un partenariat avec la médiathèque (chaque semaine) pour valoriser la place du livre au sein de la crèche car:

- ✦ « C'est toute une vie d'enfant qui se joue en images et en signes. Les enfants ont besoin d'appui de la magie pour affronter la vie »¹⁰
- ✦ Lire, raconter des histoires, feuilleter un livre, c'est pour l'enfant et la professionnelle vivre un moment de plaisir qui nourrit la relation ; c'est partager ses émotions ;
- ✦ Les livres, de part les mots entendus, les intonations de voix et leur matière, développent l'imaginaire et aident à rêver et à grandir ;
- ✦ Au-delà d'être un outil pour l'apprentissage de la lecture, ils sont un formidable vecteur de jeux ;
- ✦ Les professionnelles de la bibliothèque de Chaponnay ont à cœur de créer l'habitude de lire chez les enfants tout en stimulant leur créativité.

Elles viennent ainsi 3 semaines en moyenne raconter des histoires et permettre aux enfants de fouiller dans leur malle. La 4^{ème} fois, ce sont les enfants qui se déplacent à la bibliothèque avec des professionnelles de la crèche aidées par une des bibliothécaires. Ils créent « un objet » à partir d'un thème commun à la crèche et à la bibliothèque pour ensuite l'exposer au sein de la bibliothèque (au pied d'un arbre pour 2015-2016) et enfin choisir des livres à regarder sur place.



Lors du
pique
nique dans
le parc de
l'Hôtel de
ville

¹⁰ Bruno BETTELHEIM, Psychanalyse des contes de fées aux Éditions Pocket

E. La place des parents

« L'implication des parents et de la collectivité au niveau local est de plus en plus considérée comme un moyen important pour favoriser le développement et l'apprentissage des enfants. Le partenariat avec les parents est essentiel pour que le personnel de l'EAJE ait une meilleure connaissance des enfants. La participation des parents-notamment pour assurer un bon apprentissage à la maison et pour la communication avec le personnel de l'EAJE-est fortement corrélé à la réussite scolaire ultérieure de l'enfant, à l'achèvement de ses études secondaires, à son bon développement socio-affectif et à son adaptation au sein de la société. »¹¹

Mieux connaître les parents de l'enfant, c'est mieux appréhender sa culture et ses habitudes pour assurer un relais de meilleure qualité.

Aménager des temps forts dans l'année, c'est se parler de façon différente, en dehors des temps souvent succincts, de transmissions du matin et du soir. Les échanges sont au cœur de nos rencontres. Nous organisons ainsi des temps d'informations sur le fonctionnement de la crèche et sur des thématiques du quotidien, nous parlons de leurs enfants (de leurs compétences, de leurs capacités, de leurs interactions avec les copains ou les professionnelles, de ce qu'ils aiment ou n'aiment pas...).

Rencontrer les parents des autres enfants, échanger des bonnes pratiques, des « bons plans », c'est engager une solidarité.

Parler aux enfants de leurs parents : « Papa et maman sont au travail mais ils pensent à toi », c'est assurer la continuité du lien affectif de l'enfant avec ses parents en leur absence ; c'est valider aux yeux de l'enfant le fait qu'il soit accueilli dans la crèche, mais qu'il puisse garder ses parents à l'intérieur de lui et y faire appel s'il en a besoin à certains moments ; le doudou pouvant servir d'objet de transition maison-crèche.

Accueillir les enfants à la crèche, c'est accueillir ses parents avec leur culture, leur langue, leurs coutumes. Nous sommes des professionnelles formées et les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Aussi, nous pouvons partager ensemble les « bonnes pratiques » qui nous sont propres, dans la compréhension et la bienveillance mutuelles. Chacun doit pouvoir s'autoriser à dialoguer sans jugement, à éprouver du plaisir à accompagner les enfants dans leurs découvertes quotidiennes, à leur donner de l'affection sans rivalité.

Ainsi, la crèche met en place :

- Une réunion de rentrée (en septembre-octobre) pour parler à nouveau du fonctionnement de la crèche (règlementation, pédagogie) et pour que les parents puissent échanger entre eux et avec les professionnelles
- Des soirées conférence (plusieurs fois dans l'année) dont les thèmes sont choisis en fonction des demandes des parents et des professionnelles (en lien avec l'éducation, les relations sociales ou la santé)
- La fête de Noël, la fête d'Été (spectacle créé par les professionnelles ou par un intervenant)
- La découverte des talents cachés des parents (activité aussi souvent que souhaitée par les parents)
- Un Café des parents (à chaque vacance scolaire)
- Un journal périodique : La Gazette du Petit Prince

¹¹ Avis de l'OCDE, p.15 « Grands Défis III : boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité » (2012)

– Références bibliographiques

- «:Parents-Professionnels : la coéducation en questions, sous la direction de Sylvie Rayna, Marie-Nicole Rubio, Henriette Scheu
- «Quelle société voulons-nous construire? »: Dr Catherine Gueguen pédiatre, spécialiste du soutien à la parentalité, membre de notre comité d'experts.
- Les grands rendez-vous de la petite enfance

Nous participons également à :

- **La Semaine nationale de la Petite Enfance (mars)**



Poterie



Gâteau au chocolat



Sablés



Lecture



Éveil psychomoteur



Rugby

Un journal pour :

- ↳ Raconter le quotidien des enfants et de l'équipe
- ↳ Valoriser les actions éducatives de l'équipe
- ↳ La fédérer autour d'un projet
- ↳ Faire connaître les compétences des enfants, leurs acquisitions....
- ↳ Créer un support de communication avec les familles ; tisser des liens.

Un café des parents pour :

C'est un temps de partage de l'expérience (partage des joies, des doutes, des difficultés et des questionnements) avec d'autres parents et avec les professionnelles.

C'est un moment pour faire une pause dans la journée, la semaine, le mois.

Pour les enfants, le fait de voir les professionnelles discuter avec leurs parents de manière détendue et conviviale renforce la confiance qu'ils mettent en nous et renforce le lien entre tous.

Concrètement, la crèche offre le café, le thé ou la tisane, un jus de fruits et une viennoiserie. Les parents apportent ce qu'ils souhaitent.

Ils ont lieu 1 fois par vacances scolaires de 8h à 9h30.

Les informations confidentielles

Elles ne seront transmises qu'aux parents. S'ils ne sont pas présents lors des transmissions (matin ou soir), nous communiquerons par téléphone ou par mail.

A Critères utilisés lors des commissions d'admissions

Lieu d'habitation

Famille habitant Chaponnay

1 ou 2 parents travaillant à Chaponnay

Assistante Maternelle Indépendante ou grands parents habitant à Chaponnay

Non résidant à Chaponnay

Activité salariée

2/2 ou 1/1

Demande

Deuxième demande

Troisième demande et au-delà

Ancienneté dans la demande (▶ 12 mois)

Forfait-Contrat Accueil

arrivée à 7 h 30 ou départ 18 h30 (minimum 4 h)

journée de 9 h ou plus

mercredi

si présent moins de 3 h

emploi du temps fluctuant

1/2 journée (minimum 3h)

Revenus de la famille

minimum CAF = 610 € (plancher CAF 2013)

jusqu'à 2800€ (SMIC x2)

de 2800 € à 4000 €

de 4000 € à 6000€

au-delà de 6 000 €

Situation sociale

parents en recherche d'emploi

famille isolée, en difficulté, lien PMI, sur appréciation de la directrice, monoparental effectif

parent(s) en situation de handicap

Fratrie

fratrie gémellaire ou triplée

fratrie dont un enfant qui continue à être accueilli dans l'établissement

Situation médicale (enfant en situation de handicap ou maladie chronique)

Déjà accueilli en occasionnel ou sous contrat

oui

non

Nom, Prénom et date de naissance

Référente

Mon entrée à la crèche le

Présence à la crèche

- Modes d'accueil antérieurs
- Vit-il avec des frères et sœurs ?
- Comment la cohabitation se passe t'elle ?
- Joue t'il régulièrement avec d'autres enfants ?
Jeux préférés
- Objets favoris
A-t-il un doudou ? Description
Pouvons-nous le garder à la crèche
A-t-il une tétine ?
Prend-il son pouce ?
- Alimentation
Biberon : température
Mange seul
Mixé ou en Morceaux
Avant/Après les parents ou en famille
Dans les bras, le transat, la chaise haute ou à table
Horaires des repas
- Acquisition à la propreté
Couches toute la journée ou durant la sieste
Pot, toilettes
- Sommeil
Lit, Tapis au sol, Transat, lit à barreaux ou lit simple
Endormissement : dans les bras ou dans son lit
Rituels : Silence, bruit, lumière du jour ou obscurité, en présence de l'adulte, après une histoire, avec de la musique
Façon de dormir : Sur le dos, sur le ventre ou sur le côté
Signes d'endormissement
Qualité du sommeil : Agité ou calme
Horaire du lever (matin) et horaire du coucher (soir)
Sieste : Horaires, durée
Réveil : en pleurs, appelle, sourit ou joue
- Motricité : rampe, se retourne, marche à 4 pattes, s'assois seul, se met debout avec appui ou non marche :
Portage de l'enfant en écharpe ou en porte bébé
- Votre enfant est il allergique ?
- Votre enfant fait il des spasmes du sanglot ?

C Fiche repas

NOM-Prénom

Date de Naissance

Surveillance particulière (à remplir par l'équipe)

Antécédents familiaux

Réactions allergiques

Composition des repas

Repas	Biberon	Goûter	Biberon
	Marque du lait		Marque du lait
	Quantité		Quantité
	Vitesse		Vitesse
	Repas variés		Goûters variés

Introduction alimentaire

Légumes et féculents	Champignons	Protéines	Œufs
	Choux et dérivés		Poisson
	Crudités		Viande blanche et volaille
	Pommes de terre et féculents		Viande rouge
	Légumes secs	Gâteaux	Gâteaux secs, au chocolat, au yaourt
	Autres légumes	Sucreries	Chocolat, sucre, confiseries, Miel
Fruits	Fruits exotiques	Matières grasses	Beurre, crèmes, huile
	Fruits rouges	Laitages	Lait de vache, laitages, fromage
	Fruits à coques		
	Autres fruits		

ARTICLE 1 : LA LAÏCITE EST UNE REFERENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 : LA LAÏCITE EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETE

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 : LA LAÏCITE EST GARANTE DE LA LIBERTE DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 : LA LAÏCITE CONTRIBUE A LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET A L'EGALITE D'ACCES AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 : LA LAÏCITE GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTEGE DU PROSELITYSME La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 : LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITE DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 : LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITE

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueuses du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 : AGIR POUR UNE LAÏCITE BIEN ATTENTIONNEE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 : AGIR POUR UNE LAÏCITE BIEN PARTAGEE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'informations, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoint